



DÉCISION
de versement d'une dotation - AAP FILIERES
EXCELLENCE - IJINORIN

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLIS

M. le président a approuvé le règlement n° 2025-2025 du 22 décembre 2025 relatif à l'application des articles 107 et 108 de la loi n° 2015-912 du 22 août 2015 relative à la transparence de la vie publique et à la lutte contre la corruption, et à la prévention des conflits d'intérêts.

M. le président a approuvé le règlement n° 2025-2025 du 22 décembre 2025 relatif à l'application des articles 107 et 108 de la loi n° 2015-912 du 22 août 2015 relative à la transparence de la vie publique et à la lutte contre la corruption, et à la prévention des conflits d'intérêts.

M. le président a approuvé le règlement n° 2025-2025 du 22 décembre 2025 relatif à l'application des articles 107 et 108 de la loi n° 2015-912 du 22 août 2015 relative à la transparence de la vie publique et à la lutte contre la corruption, et à la prévention des conflits d'intérêts.

M. le président a approuvé le règlement n° 2025-2025 du 22 décembre 2025 relatif à l'application des articles 107 et 108 de la loi n° 2015-912 du 22 août 2015 relative à la transparence de la vie publique et à la lutte contre la corruption, et à la prévention des conflits d'intérêts.

M. le président a approuvé le règlement n° 2025-2025 du 22 décembre 2025 relatif à l'application des articles 107 et 108 de la loi n° 2015-912 du 22 août 2015 relative à la transparence de la vie publique et à la lutte contre la corruption, et à la prévention des conflits d'intérêts.

M. le président a approuvé le règlement n° 2025-2025 du 22 décembre 2025 relatif à l'application des articles 107 et 108 de la loi n° 2015-912 du 22 août 2015 relative à la transparence de la vie publique et à la lutte contre la corruption, et à la prévention des conflits d'intérêts.

M. le président a approuvé le règlement n° 2025-2025 du 22 décembre 2025 relatif à l'application des articles 107 et 108 de la loi n° 2015-912 du 22 août 2015 relative à la transparence de la vie publique et à la lutte contre la corruption, et à la prévention des conflits d'intérêts.

DÉCISION

Décision de versement d'une dotation AAP FILIERES D EXCELLENCE - IJINORIN

1 DOCUMENT - Publié le 2 Octobre 2025



27285.pdf
(.pdf, 265,2 Ko)



TÉLÉCHARGER